

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE

Entreprise non agricole



Interdiction d'arroser les pelouses et les massifs fleuris de 11h à 18h



Interdiction d'arroser les Golfs de 8h à 20h. Tenue d'un registre de Prélèvement.



Interdiction d'arroser les terrains de sport entre 11h et 18h



Interdiction de remplir les piscines privées (de plus de 1m³) sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition



Interdiction de laver les toitures, les façades et les trottoirs sauf entreprise de nettoyage



Interdiction de laver les véhicules sauf avec matériel adapté chez un professionnel!



Fermeture des fontaines en circuit ouvert



Interdiction d'arroser les espaces verts. Sauf pour les arbres et arbustes plantés depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 18h à 11h)



Interdiction d'arroser les pistes d'hippodromes et manèges équins sauf dérogation DDT

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.
Exploitation ICPE : reporter les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site des services de l'État – Arrêtés

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

ALERTE RENFORCEE

Entreprise non agricole



**d'arroser
les pelouses et les massifs
fleuris**



**d'arroser
les espaces verts**
*Adaptation pour les arbres et arbustes
plantés en plein terre depuis moins d'1 an
(arrosage autorisé de 18h à 11h)*



**d'arroser
les terrains de sport
entre 11h et 18h**



**de remplir
les piscines privées
(de plus de 1m³) sauf remise à
niveau & premier remplissage sous condition**



**de laver
les toitures, les façades
et les trottoirs** *sauf
entreprise de nettoyage*



**de laver
les véhicules** *sauf avec
matériel adapté chez un
professionnel*



**des fontaines
en circuit ouvert**



**d'arroser
les golfs** *à l'exception
des greens et départs*



**d'arroser
les pistes d'hippodromes
et manèges équins**
sauf dérogation DDT

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.
Exploitation ICPE : reporter les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels
sur le site des services de l'État – **Arrêtés**

Sécheresse dans l'Eure-et-Loir – Mesures de restriction à respecter sur le territoire

CRISE

Entreprise non agricole



Interdiction d'arroser
les pelouses et les massifs
fleuris



Interdiction d'arroser
les espaces verts.



Interdiction d'arroser
les terrains de sport
sauf enjeu national ou
international



Interdiction de remplir
les piscines privées
(de plus de 1m³)



Interdiction de laver
les toitures, les façades
et les trottoirs sauf
dérogation sanitaire



Interdiction de laver
les véhicules sauf
dérogation sanitaire



Fermeture
des fontaines
en circuit ouvert



Interdiction d'arroser
les golfs à l'exception
des greens entre 20h et 8h



Interdiction d'arroser
les pistes d'hippodromes
et manèges équins
sauf dérogation DDT

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales ou d'une retenue non connectée au milieu naturel n'est pas concernée par ces restrictions.
Exploitation ICPE : reporter les opérations exceptionnelles consommatrices d'eau et génératrices d'eaux polluées.

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels
sur le site des services de l'État – [Arrêtés](#)